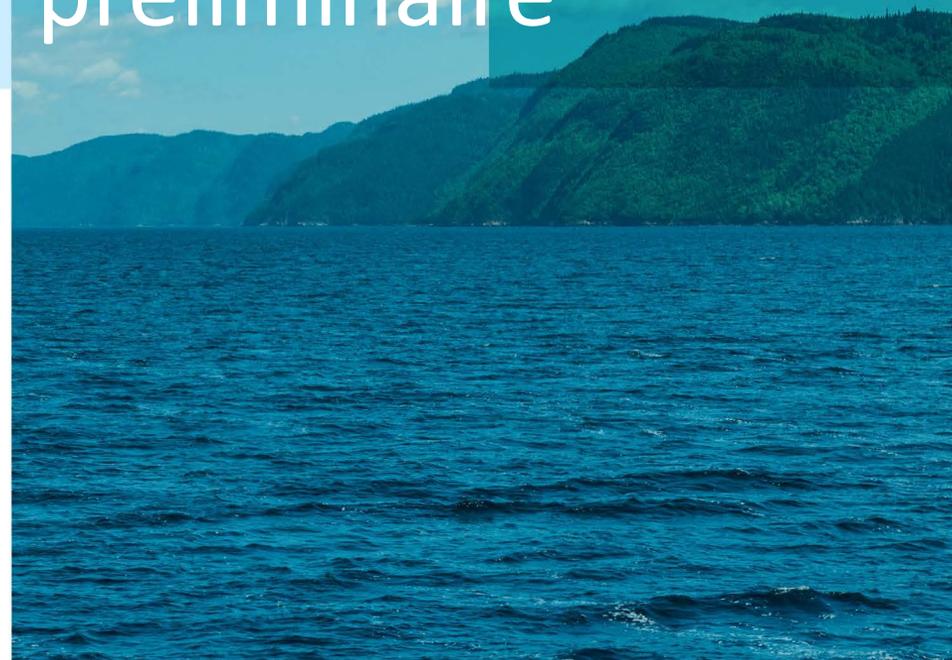




par



6.9 Plan de fermeture préliminaire



Principes généraux de préparation à la fermeture

- La durée des opérations du complexe Énergie Saguenay est estimée sur une période de 25 à 50 ans.
- À la fin des opérations, le complexe sera fermé selon les lois et règlements en vigueur au moment de sa fermeture.
- Un plan de fermeture détaillé sera élaboré une fois la phase d'ingénierie complétée afin de minimiser les impacts de la fermeture et maximiser la restauration des lieux.

Plan préliminaire de fermeture et de réhabilitation

UN PLAN, TROIS OBJECTIFS:

1. Se conformer aux lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux exigences requises pour la fermeture et restauration du site à la fin des opérations du complexe.
2. Identifier les mesures pour réhabiliter le site une fois que le complexe aura cessé ses opérations.
3. Planifier la gestion des matériaux et des résidus (incluant les résidus potentiellement dangereux) lors du processus de fermeture définitive du complexe.

Principes des actions à prendre 2 ans avant la fermeture

- Planifier le programme final de décroissance de la production et évaluation des coûts anticipés pour la fin des opérations;
- Proposer des alternatives pour continuer certaines opérations;
- Évaluer les utilisations potentielles du complexe incluant ou non le retrait de certaines composantes;
- Déterminer un calendrier détaillé de fermeture, description des travaux et équipements requis pour la restauration du terrain du complexe;
- Faire l'inventaire des matières dangereuses et produits chimiques qui peuvent être présents en vue de planifier leur retrait du site;
- Évaluer les impacts environnementaux de la fermeture et de l'arrêt des activités.